

**Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement  
des déchets du Blaisois**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
(Application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000)**

Approuvé le 26 juin 2018 par le Comité Syndical

VAL-ECO - 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois

Tel : 02.54.74.62.53 - fax : 02.54.74.62.26 - Site internet : valeco41.fr - mail : val-eco41@wanadoo.fr

# SOMMAIRE

<b>I. Présentation - Organisation générale du Syndicat</b>	<b>5</b>
I.1 Territoire & compétences de VAL-ECO	5
I.2 Elus & Personnel de VAL-ECO	6
I.3 Faits marquants de l'année 2017	7
<b>II. Collecte des ordures ménagères résiduelles</b>	<b>8</b>
II.1 Organisation de la collecte	8
II.2 Quantités & Evolution de la collecte des ordures ménagères	12
<b>III. Collecte sélective en apport volontaire</b>	<b>13</b>
III.1 Organisation de la collecte sélective	13
III.2 Quantités & Evolution de la collecte sélective	14
<b>IV. Déchèterie</b>	<b>15</b>
IV.1 Organisation de la collecte en déchèteries	15
IV.2 Quantités & Evolution de la collecte en déchèteries	17
<b>V. Autres collectes</b>	<b>17</b>
V.1 Collecte des piles	17
V.2 Collecte des cartouches d'encre	17
V.3 Collecte des textiles	18
V.4 Collecte des DASRIA	19
V.5 Collecte des DEEE	19
<b>VI. Traitement – Valorisation des déchets</b>	<b>20</b>
VI.1 Arcante - Centre de Traitement et de valorisation des déchets du blaisois	20
VI.2 VALCOMPOST – Plateforme de compostage de déchets verts du Blaisois	24

**VII. Communication 33**

VII.1 Communication grand public	33
VII.2 Animations scolaires	35

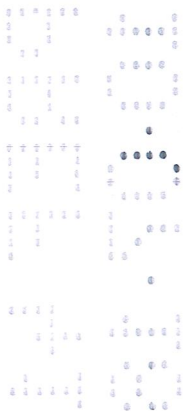
**VIII. Prévention des déchets 37**

VIII.1 Valorisation des déchets organiques	37
A. Compostage individuel	37
B. Lombricompostage	38
C. Compostage en habitat dense	38
D. Compostage en établissement	39
VIII.2 Focus sur les autres actions du Programme de prévention des déchets	40

**IX. Prévention des risques professionnels 44**

**X. Indicateurs financiers 45**

X.1 Dépenses de fonctionnement	45
X.2 Recettes de fonctionnement	46
X.3 Graphiques	47



# I. Présentation – Organisation générale du Syndicat

## I.1 Territoire & compétences de VAL-ECO

### ➔ Compétence collective

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la compétence collective des déchets est assurée sur 11 communes réparties sur 3 communautés de communes. La population représente 13 792 habitants en 2017.

Territoire collective de VAL-ECO		
Communauté de communes	Communes	Population totale INSEE 2017
Communauté de communes du Grand Chambord	Bracieux	1 301
	Huisseau sur Cosson	2 339
	Montlivault	1 391
	Mont Près Chambord	3 347
	Tour en Sologne	1 101
	St Claude de Diray	1 829
Communauté de communes Beauce Ligérienne	Mulsans	524
	Maves	689
	Villexanton	204
	Cour sur Loire	290
Communauté de communes Val de Cher Controis	Ouchamps	777
<b>Total</b>		<b>13 792</b>

La compétence collective regroupe :

- La collecte sélective en apport volontaire
- La collecte des ordures ménagères résiduelles
- La collecte des déchets des professionnels
- La gestion de 4 déchèteries
- La gestion des éco-organismes et de leurs filières de déchets.

### ➔ Compétences traitement & prévention des déchets

Les compétences traitement et prévention des déchets sur 52 communes (122 928 habitants en 2017), concernent les 11 communes de VAL ECO précédemment citées et les 47 communes d'Agglopolys (109 136 habitants) autour de :

- La filière de valorisation matière qui correspond au recyclage des déchets triés,
- La filière de valorisation énergétique qui correspond à l'incinération des ordures ménagères à l'usine Arcante. L'énergie issue de la combustion est réutilisée pour la production de chauffage et d'électricité.
- La filière de valorisation agronomique : le compostage. Les déchets verts sont transformés en compost sur la plateforme de compostage VALCOMPOST située à Fossé.

Mais aussi :

- Le compostage et lombricompostage à domicile, en habitat collectif et en restauration scolaire.
- La sensibilisation des scolaires, et tous publics (administrations, entreprises) à la réduction des déchets.



### I.3 Faits marquants de l'année 2017

#### ‡ Valcompost

-Ventes de compost aux particuliers, les samedis 1<sup>er</sup> avril et 30 septembre, et jeudi 12 octobre

#### ‡ Collecte

- Réorganisation de la collecte des déchets, dès le 6 février

- Départ de la commune d'Ouchamps suite à son intégration au SMIEEOM Val de Cher, 31 décembre 2017

- Déchèterie mobile sur la commune de Maves, Mai et Novembre

#### ‡ Communication grand public

- Fête de la Récup, le dimanche 19 novembre (2100 visiteurs)

- Campagne de communication sur les bennes de collecte, dès janvier

## II. Collecte des ordures ménagères résiduelles

### II.1 Organisation de la collecte

VAL-ECO assure la compétence collecte des ordures ménagères pour ses 11 communes par le service collecte Agglopolys. Chaque commune est collectée une fois par semaine entre 5h30 et 13h30 du mardi au jeudi.

La CNAMTS 437 (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) recommande aux collectivités et aux prestataires ayant en charge la collecte des déchets, l'amélioration des conditions de travail et de santé des travailleurs. Elle donne des indications sur des mesures de prévention des risques professionnels (accidents, incidents, les marches arrière, manœuvres) afin d'appliquer sur le terrain des principes de prévention avec un travail commun du donneur d'ordre et du prestataire de collecte.

#### ♣ Déchets acceptés et refusés

**Déchets acceptés**

**Les déchets acceptés**

  
Papiers solis ou souillés

  
Vaisselle en carton

  
Couches

  
Sacs et films plastique

  
Doypacks

  
Déchets de table / de cuisine

  
Blisters en plastique

  
Barquettes en polystyrène

  
Enveloppes kraft

**Déchets refusés**

- Les déchets verts,
- Les gravats,
- Les déchets toxiques, les déchets médicaux
- Les déchets recyclables (bouteilles et pots en verre, bouteilles plastiques, papiers, cartons, journaux, emballages métalliques),
- Les cendres chaudes,
- Tous déchets ayant un pouvoir corrosif.

#### ♣ Jours de collecte – Volume et Maintenance des bacs

Mardi	Mercredi	Jeudi
Cour sur Loire	Bracieux Huisseau sur Cosson Mont Près Chambord Montlivault Saint Claude de Diray Tour en Sologne	Maves Mulsans Villexanton



La collecte a lieu tous les jours, excepté le 1er mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier. Si la collecte tombe un de ces trois jours, celle-ci est décalée d'une journée.

Volume de bacs à ordures ménagères		
Contenance des bacs	Nombre	Volume (litres)
80 litres	2830	226 400
120 litres	1318	158 160
180 litres	1631	293 580
240 litres	762	182 880
340 litres	122	41 480
660 litres	144	95 040
<b>TOTAL</b>	<b>6 807</b>	<b>997 540</b>

VAL-ECO effectue la maintenance des bacs à ordures ménagères en régie. Les agents techniques sont intervenus 414 fois sur nos communes (362 en 2016) :

- ‡ 193 fois pour des livraisons,
- ‡ 108 fois pour des changements de volume,
- ‡ 104 fois pour des réparations sur le bac et des retraits.
- ‡ Retrait de 420 bacs à ordures ménagères suite au départ de la commune d'Ouchamps fin année 2017.

Maintenance des bacs		
	Interventions	Quantités
Livraisons	80 litres	26
	120 litres	67
	180 litres	15
	240 litres	60
	340 litres	13
	660 litres	12
	<b>TOTAL</b>	<b>193</b>
Changement de Volume	80 litres → 120 litres	17
	80 litres → 180 litres	5
	80 litres → 240 litres	32
	120 litres → 180 litres	6
	120 litres → 240 litres	10
	180 litres → 240 litres	24
	180 litres → 340 litres	1
	180 litres → 120 litres	3
	180 litres → 80 litres	4
	240 litres → 80 litres	2
	240 litres → 120 litres	2
	240 litres → 340 litres	2
	<b>TOTAL</b>	<b>108</b>
Réparation Couverts	80 litres	7
	120 litres	6
	180 litres	73
	240 litres	9
	340 litres	5
	660 litres	4
	<b>TOTAL</b>	<b>104</b>



Maintenance des bacs		
Interventions		Quantités
Retraits	Retrait bac	420
	<b>TOTAL</b>	<b>420</b>
<b>TOTAL</b>		<b>825</b>

### **♣ Déchets des professionnels – Redevance spéciale**

Le Syndicat VAL-ECO, afin de ne pas faire supporter aux ménages les coûts du service rendu aux professionnels, a institué la redevance spéciale depuis 2005 pour financer la collecte et l'élimination des déchets des professionnels (*loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement*).

Selon l'article Article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales « *les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. En complément, l'article L.2224-14 précise que les collectivités qui assurent la collecte et le traitement des autres déchets définis par décret peuvent collecter et traiter sans sujétions techniques particulières* ».

A cet effet, une convention a été élaborée pour la collecte et la valorisation des déchets, autres que ceux des ménages, dans le cadre du service public. Cette convention a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'exécution et de facturation du service de collecte et de traitement des déchets issus d'une activité professionnelle.

Elle détermine notamment la nature des obligations que VAL-ECO et les producteurs s'engagent à respecter ainsi que les conditions et les modalités d'exécution de la collecte des déchets.

#### **On compte en 2017 :**

- 103 professionnels ayant un bac à ordures ménagères et une carte d'accès en déchèteries
- 10 professionnels ayant une carte d'accès en déchèteries uniquement.

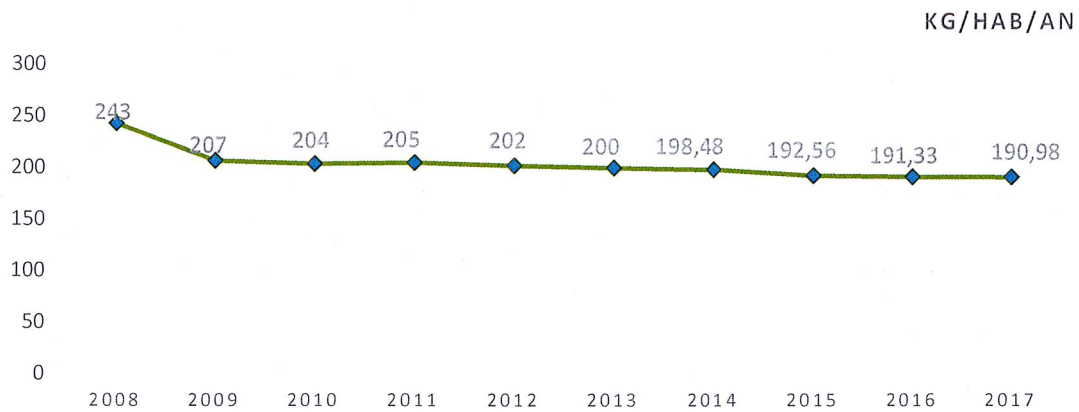
<b>Montant de la redevance spéciale en 2017</b>								
Etablissements privés	Type d'application	Montant de la redevance spéciale						
		80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres	660 litres	770 litres
Activités professionnelles privées	Application de la convention Exonération de TEOM							
Salles des fêtes privées	Application de la convention Exonération de TEOM	180 €	270 €	400 €	540 €	760 €	1 480 €	1 730 €
Maisons de retraite privées	Application de la convention Exonération de TEOM							
Tarif prorata ajout bacs supplémentaires en haute saison	Tarif pour un mois	50€	60€	70€	85€	95€	140€	160€
Professionnels		Type d'application		Forfait accès aux déchèteries de VAL-ECO uniquement				
Artisans/commerçants	Application d'un forfait	180 € / an						
Partenaires publics		Type d'application		Forfait redevance spéciale				
Maisons de retraites publiques	Application d'un forfait Exonération de TEOM	50 € / an / place						
Collèges	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	1400 € / an						

Autres adhérents	Type d'application	Forfait redevance spéciale	
Terrain d'accueil des gens du voyage	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	2 000 € / an	
Ecoles	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 classes	70 € / an
		de 3 à 5 classes	140 € / an
		de 6 classes et plus	210 € / an
Cantines	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 classes	140 € / an
		de 3 à 5 classes	280 € / an
		de 6 classes et plus	425 € / an
Mairies, évènements annexes (brocantes, fêtes communales...), salles polyvalentes communales (soit salles des sports et des associations)	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 0 à 499 hab	140 € / an
		de 500 à 1 499 hab	280 € / an
		de 1 500 hab et plus	425 € / an
Salles des fêtes communales en location	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 0 à 100 m <sup>2</sup>	210 € / an
		de 101 à 300 m <sup>2</sup>	425 € / an
		de 301 m <sup>2</sup> et plus	840 € / an
Marchés	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 commerçants	70 € / an
		de 3 à 5 commerçants	140 € / an
		de 5 à 10 commerçants	280 € / an
		de 11 commerçants et plus	700 € / an

## II.2 Quantités & Evolution de la collecte des ordures ménagères

Entre 2016 et 2017, la quantité annuelle d'ordures ménagères collectées a légèrement augmenté sur notre territoire. Elle est de **2 633,29 tonnes** (2 630,29 tonnes en 2016).  
 La production globale d'ordures ménagères par habitant sur le territoire de VAL-ECO diminue.

**190,98 kg/hab/an en 2017 (191,33 kg/hab/an en 2016)**



### Quantités d'ordures ménagères collectées sur l'année

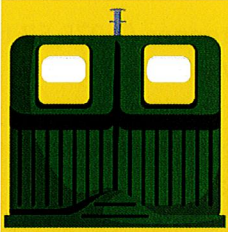
Année	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	TOTAL
Année 2017	219,60	145,06	245,09	202,65	249,31	213,66	215,43	257,26	209,43	211,15	244,82	220,50	2633,96











### III. Collecte sélective en apport volontaire

Le tri sélectif des emballages recyclables s'effectue en apport volontaire. 43 points tri sont installés au sein des 11 communes. VAL-ECO fait appel à un prestataire, (la société SUEZ ENVIRONNEMENT) pour la collecte sélective. Le vidage des colonnes s'effectue du lundi au samedi.

#### 📌 Rappel des consignes de tri

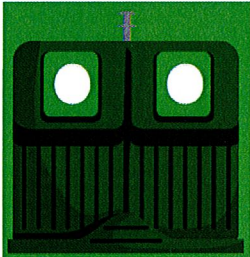
#### Conteneur Jaune


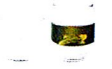






 Bouteilles plastiques transparentes et opaques	 Flacons plastiques	 Bottes de conserve	 Cigarettes	 Aérosols	 Barquettes aluminium
 Sacs et films plastiques (pack bouteille)	 Pots (pots de yaourts, crème fraîche) et gobelets plastiques	 Barquettes en polystyrène	 Emballages pour viennoiseries en plastiques transparents		

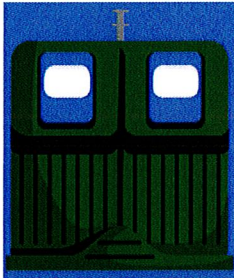
#### Conteneur Vert













 Bouteilles en verre	 Pots et bocaux en verre				
 Vaisselle cassée	 Ampoules électriques	 Miroir	 Vitre		

#### Conteneur Bleu



 Journaux, papier	 Magazines, Publicités, prospectus	 Briques alimentaires	 petits cartons mis à plat cartonnettes	 Enveloppes blanches
 Prospectus emballés	 Enveloppes	 Papier-cadeau	 Papier gras, serviettes en papier	 Cartons gras et souillés

#### 📌 Points tri sur le territoire

En 2017, 146 colonnes de tri sont installées sur le territoire dont 12 enterrées :

- 📌 54 colonnes pour le verre
- 📌 52 colonnes pour le plastique/métal
- 📌 52 colonnes pour le papier/carton

### III.2 Quantités & Evolution de la collecte sélective

Bilan de la collecte sélective en 2017 & évolution par rapport à 2016								
Année	verre		plastique / métal		papier / carton		total tri sélectif	
	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)
<b>2016</b>	<b>512,27</b>	<b>37,26</b>	<b>116,31</b>	<b>8,46</b>	<b>446,99</b>	<b>32,51</b>	<b>1 075,57</b>	<b>78,24</b>
<b>2017</b>	<b>555,18</b>	<b>40,25</b>	<b>114,12</b>	<b>8,27</b>	<b>441,46</b>	<b>32,00</b>	<b>1 110,76</b>	<b>80,53</b>

Le tonnage de l'année 2017 de la collecte sélective a atteint 1 110,76 tonnes (1 075,57 tonnes en 2016), ce qui représente 80,53 kg/ habitant /an (78,24 kg/ habitant /an en 2016).

On constate une nette augmentation sur le flux verre (+2,99 t) mais une diminution sur les deux autres flux (-2,19 t) pour le plastique/métal et (-5,53 t) pour le papier/carton.

## IV. Déchèterie

### IV.1 Organisation de la collecte en déchèteries

Les déchèteries de Bracieux, Montlivault, Huisseau / St Claude et de Mont-Près-Chambord sont gérées par le Syndicat VAL-ECO.

Horaires d'ouverture des déchèteries							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BRACIEUX</b> 145 rue des Genêts 41250 BRACIEUX	Eté	13h30 - 18h00		9h-12h 13h30 - 18h00			9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	13h30 - 17h00		13h30 - 17h00			9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
<b>HUISSEAU / COSSON</b> Les Ezbettes - rue de Morest 41350 Huisseau s/ Cosson	Eté	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00				9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00				13h30 - 17h00	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
<b>MONTLIVALT</b> route de St Dyé 41350 Montlivault	Eté	13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00				9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00				9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
<b>MONT PRES CHAMBORD</b> Chemin du Buisson des Blés 41250 Mont Près Chambord	Eté	9h00-12h00 13h30 - 18h00			9h00 - 12h00 13h30 - 18h00		9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	13h30 - 17h00			13h30 - 17h00		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Les horaires d'été et d'hiver sont définis chaque année.

Les bennes des déchèteries sont évacuées par l'Entreprise DERICHEBOURG et par la société BS Environnement pour les Déchets Ménagers Dangereux (DMS). La collecte a lieu du lundi au samedi sur demande d'enlèvement par VAL-ECO.

### Tonnages collectés dans les déchèteries en 2017

Matières	Bracieux	Huisseau sur Cosson	Montlivault	Mont-Près-Chambord	Année 2015	Année 2016	Année 2017
<b>Tout Venant</b>	303,36	366,52	254,20	363,06	1 256,240	1 349,930	1 287,14
<b>Gravats</b>	207,22	666,84	286,88	368,50	1 428,220	1 559,050	1 529,44
<b>Végétaux</b>	466,72	640,60	483,90	652,58	2 036,100	2 197,64	2 243,80
<b>Ferraille</b>	45,60	37,32	32,60	45,60	152,920	208,350	161,12
<b>Cartons</b>	39,52	38,50	37,30	31,36	121,720	141,030	146,68
<b>Hors Eco DDS</b>	2,564	1,268	1,622	2,999	18,840	21,318	8,453
<b>Eco DDS</b>	2,952	4,843	4,094	3,644	5,393	12,565	15,533
<b>Huile Minérale</b>	0,000	0,810	0,900	1,170	6,480	10,980	2,88
<b>DEEE</b>	30,330	24,484	26,982	23,543	94,415	125,800	105,339
<b>Lampes et Néons</b>	0,679				0,489	0,480	0,679
<b>TOTAL</b>	<b>5501,064</b>				<b>5 121,705</b>	<b>5 633,46</b>	<b>5 501,064</b>

<b>Production de déchets</b>	<b>Territoire VAL-ECO Collecte</b>
<b>Ordures ménagères</b>	<b>190,98 kg/hab/an</b> (191,33 kg/hab/an en 2016)
<b>Déchets recyclables</b>	<b>80,53 kg/hab/an</b> (78,24 kg/an/hab en 2016)
<b>Déchets en déchèterie</b>	<b>398,97 kg/hab/an, dont 162kg/an/hab de déchets verts.</b> (409,30 kg/hab/an en 2016)
<b>Total production de déchets</b>	<b>670,48 kg/hab/an</b> (678,87 kg/hab/an en 2016) des déchets collectés

## V. Autres collectes

### V.1 Collecte des piles

Les piles sont collectées par la société SNR et sont traitées gratuitement par l'Eco-organisme Corepile. Les piles sont ensuite expédiées vers le centre de traitement à PAPREC DEEE dans la région Aquitaine.

En 2017, 1 829,5 kg de piles ont été collectées sur les communes de VAL-ECO (1 955 kg en 2016).

Localisation des bornes de collecte des piles usagées par commune		
BRACIEUX	déchèterie	route de Bauzy - place Lucien Jardel / point tri
COUR SUR LOIRE	cimetière / point tri	
HUISSEAU SUR COSSON	déchèterie	route de Chambord (pharmacie)
MAVES	cimetière / point tri	
MONT PRES CHAMBORD	déchèterie	cimetière / point tri
MONTLIVAUT	déchèterie	place de la Mairie / point tri
MULSANS	rue Neuve / ancien silo / point tri	
OUCHAMPS	cimetière / point tri	
SAINT CLAUDE DE DIRAY	cimetière / point tri	
TOUR EN SOLOGNE	cimetière / point tri	
VILLEXANTON	cimetière / point tri	



### V.2 Collecte des cartouches d'encre

La société Collectors collecte gratuitement les consommables informatiques vides ou usagés depuis 2016. Des box de récupérations sérigraphiés sont mis à disposition sur le site de VAL-ECO. Les cartouches sont ensuite expédiées sur le centre de tri de Mornant (69) puis sont valorisées par le recyclage. En 2017, 84 kg de cartouches ont été collectées sur le territoire de VAL-ECO (en 2016, 136kg)



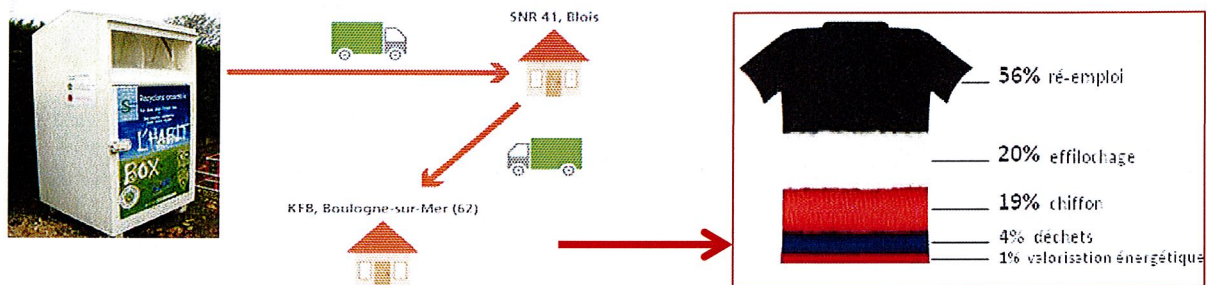
### V.3 Collecte des textiles

Depuis fin 2012, les bornes textiles sont implantées sur les communes de VAL-ECO, au niveau d'un point tri ou dans les déchèteries. Les administrés peuvent y déposer des :

- ♣ Vêtements propres, neufs ou usagés
- ♣ linge de maison
- ♣ chaussures par paires
- ♣ maroquinerie
- ♣ jouets.

SNR collecte tous les 15 jours les bornes sur l'ensemble des communes sauf la commune de Tour en Sologne qui est collectée par la Croix Rouge de Blois.

En 2017, 62 970 kg de textiles ont été collectés sur les 11 communes (59 407 kg en 2016). Le textile est envoyé dans des filières de recyclage et de valorisation.



Localisation des HABITS BOX par commune			
BRACIEUX	déchèterie	route de Bauzy (place Lucien Jardel)	parking du château d'eau Croix St Jacques
COUR SUR LOIRE	cimetière / point tri		
HUISSEAU SUR COSSON	déchèterie	route de Chambord (Pharmacie)	cimetière/point tri
MAVES	cimetière / point tri		
MONT PRES CHAMBORD	déchèterie	route nationale / point tri	cimetière/point tri
MONTLIVAUT	déchèterie	place de la Mairie / point tri	parking rue du Château d'eau
MULSANS	rue neuve / ancien silo / point tri		
SAINT CLAUDE DE DIRAY	cimetière / point tri	station d'épuration	
TOUR EN SOLOGNE	mairie (collectée par la Croix Rouge)		
VILLEXANTON	cimetière / point tri		

## V.4 Collecte des DASRIA

En 2012, l'éco-organisme DASTRI se crée. DASTRI a pour but d'organiser la reprise des déchets d'activités de soins. Il collecte les produits piquants, coupants et tranchants notamment les seringues et les aiguilles exclusivement auprès des pharmacies.

La collecte s'effectue d'une seule façon sur le territoire :  
 ↘ 4 points de collecte en officine.



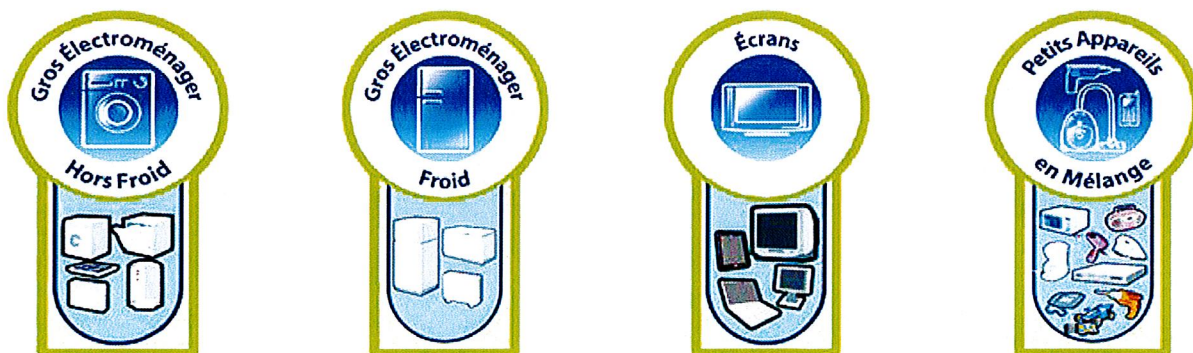
Le traitement des DASRI est réalisé par incinération auprès d'ARCANTE.  
 En 2017, 214,38kg ont été collectés par DASTRI sur notre territoire (310.15kg en 2016).

## V.5 Collecte des DEEE

Présents dans nos 4 déchèteries, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont collectés par l'éco-organisme Ecosystème qui en gère le traitement. 16 726 appareils collectés ont été valorisés en matière en 2017. (14 946 en 2016).

Collecte des DEEE en tonnes		
lieu	tonnages en 2017	tonnages en 2016
Déchèterie de Bracieux	30,330	32,969
Déchèterie de Mont Près Chambord	23,543	32,475
Déchèterie de Montlivault	26,982	30,635
Déchèterie de Huisseau sur Cosson	24,484	29,721
<b>Total</b>	<b>105,339</b>	<b>125,80</b>

Performances atteintes : 7,7 kg/hab/an sur le territoire de VAL ECO (moyenne nationale : 6,6 kg/hab/an - source Ecosystème 2016).



## VI. Traitement – Valorisation des déchets

### VI.1 Arcante - Centre de Traitement et de valorisation des déchets du blaisois

La compétence traitement des déchets de VAL-ECO concerne 122 928 habitants en 2017, sur les 52 communes du Blaisois, comme vu précédemment.

#### A. Déchets recyclables

Les déchets recyclables à savoir les plastiques/métal, papier/cartonnette déposés par les usagers au point tri, sont collectés et acheminés au centre de tri ARCANTE de Blois.

Les déchets recyclables sont ensuite mis en balles par matière et envoyés vers les différentes filières de recyclage.

#### ➔ Matériaux traités

Tonnage des matériaux traités à Arcante entre 2010 et 2017		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
VAL-ECO	Cartons déchèteries	569	610	608	629	604	655	676	746
	JRM	3 296	3 378	3 290	3 175	3 129	3 131	3123	3157
	Plastique	633	656	677	713	720	742	762	812
	Bidons pétrole	3	3	0	-	-	-	-	-
	Papiers Bureaux						11	2,900	
	Cartons					120	3		
<b>TOTAL</b>		<b>4 501</b>	<b>4 646</b>	<b>4 576</b>	<b>4 517</b>	<b>4 574</b>	<b>4 542</b>	<b>4564</b>	<b>4715</b>

Source : Rapport annuel Arcante 2017

Le verre n'est pas trié sur le centre de tri. Il est stocké dans une alvéole au lieu-dit Bel Air à Fossé sur le site de Suez Environnement. Il est ensuite envoyé dans plusieurs industries :

- ‡ VERRALIA à St Romain le Puy (Rhône-Alpes 42)
- ‡ VAUXTROT (Aisne 02)
- ‡ COGNAC (Charente 16)
- ‡ CHALON SUR SAONE (41)

#### Tonnages du verre (non traité à Arcante) entre 2010 et 2017

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
verre	3676	3667	3593	3611	3607	3652	3569	<b>3730</b>

Source : Rapport annuel Arcante 2017

## ➔ Valorisation matière

Evolution de la valorisation matière entre 2010 et 2017								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Journaux Revues Magazines	2 493	2 451	2 269	2 121	2 020	1 976	2126	1814
Gros de Magasin	203	199	273	241	223	265	228	268
Carton	1 030	1 089	1 108	1 045	1 175	1 166	1231	1316
Tetra briques	51	50	47	48	51	48	48	46
PET Clair	204	191	195	202	194	201	205	205
PET Foncé	63	57	65	64	60	69	65	80
PEHD	134	116	120	119	113	122	111	127
Acier	92	113	96	113	114	108	115	116
Alu	/	15	9	10	11	12	13	14
Refus	324	341	395	432	529	543	463	594
Taux de refus	7,59%	7,97%	9,45%	10,90%	13,36%	13,68%	10,07%	12,62%

Source : Rapport annuel Arcante 2017

## ➔ Filières de traitement des matériaux

Les matériaux triés sont acheminés vers les filières de traitement appropriées.

Types de matériaux	Filière de traitement	Recyclage
Papiers -Journaux	UPM à La Chapelle d'Arblay (76)	Papier recyclé
Gros de magasin	SITA NEGOCE	Carton recyclé
Cartons-cartonnettes	PALM SAS PAPER à Descartes (37)	Carton ondulé
Verre	VERRALIA à Saint Romain le Puy (42), Vauxtrot (02), Cognac (16) et Chalonsur Saône (71)	Verre recyclé
Bouteilles en Plastique	Destinations : PEHD : COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN (01) PEHD : ECOPLASTICS à Brenouille (60), PEHD : ESLAVA PLASTICOS à Valence (Espagne), PEHD : MATIERES PLASTIQUES DE BOURGOGNE à La Loyère (71), PET FONCE : FREUDENBERG POLITEX SA à Colmar (68) PET CLAIR : PLASTIPAK PACKAGING France à Ste Marie la Blanche (21) PET CLAIR : SOREPLA à Neufchateau (88), PET CLAIR : WELLMAN FRANCE RECYCLAGE à Verdun (55)	Objet en plastique Fibres textiles synthétiques Valorisation matière
Acier	ARCELORMITTAL à Dunkerque (59)	Acier
Aluminium	REGEAL - AFFIMET à Compiègne (60)	Aluminium
Briques alimentaires (TETRA -ELA)	NOVATISSUES à Laval sur Vologne (88) REVIPAC	Enveloppes, essuie-tout, papier-cadeau
Piles	PAPREC D3E à Cestas (33)	Dépollution et recyclage des métaux (zinc, acier, nickel, ferromanganèse)

Types de matériaux	Filière de traitement	Recyclage
Textiles	KFB à Boulogne-sur-Mer (62) La Croix Rouge à Blois (41)	Réemploi, Friperie (56%), Découpage pour la fabrication de chiffons d'essuyage industriel (19%), Effilochage pour la fabrication d'isolant ou rembourrage (20%), Déchets (4%), Valorisation énergétique (1%)
Refus	Incinération	

Source : recycleur et rapport Arcante 2017

## B. Déchets incinérables

### ➤ Incinération des ordures ménagères

Les ordures ménagères des Blaisois sont incinérées et valorisées à l'usine d'incinération ARCANTE de Blois. L'usine d'unité de valorisation énergétique ARCANTE, a une durée d'exploitation de 20 ans (2000-2020). L'exploitation est composée d'un centre de tri d'une capacité de 20 000 tonnes et d'une unité de valorisation énergétique de 90 500 tonnes dont 6 000 tonnes de DASRI.

En 2017, la quantité d'OMR reçue en provenance de VALECO est d'environ 29 087,38 tonnes (28 303 t en 2016) répartis comme suit :

- ♦ VAL-ECO collecte : 2 633,96 t (2 630,29 t en 2016)
- ♦ AGGLOPOLYS : 24 768,22 t (25 556,35 t en 2016)
- ♦ Service propreté ville de Blois : 124,7 t (81,3 t en 2016)
- ♦ Service Propreté de la Chaussée St Victor : 23,9 t (17,98 t en 2016)

*Il faut ajouter :*

- Emmaüs : 109,48 t (102,26 t en 2016)
- VAL-ECO tout venant : 1 410,800 t (1318,52 t en 2016)
- VAL-ECO apport des communes : 16,32 t

En 2017, l'incinération des DASRIA représente 3 736 t (3 880 t en 2016)

### ➤ Valorisation énergétique – Traitement des fumées

Les déchets incinérés à l'usine Arcante sont valorisés énergétiquement. En 2017, Arcante a traité 89 740 t de déchets (88 754 t en 2016).

Grâce aux différents déchets, (Ordures ménagères, Déchets industriels banals, Déchets d'activités de soins à risques infectieux, Tout venant et Refus de tri) il a été produit 186 529 MWH thermiques (sortie de chaudière) dont :

- ♦ 67 589 MWH ont été fournis aux réseaux de chaleur urbain.
- ♦ 1 128 MWH à Téalémit.

L'énergie produite en chaudière a aussi permis de produire 32 535 MWH électriques :

- ♦ 23 390,24 MWH électriques exportées vers le réseau EDF
- ♦ 1740,70 MWH importés depuis le réseau EDF
- ♦ 10 779,20 MWH utilisés en interne pour la consommation de l'usine.

Les mâchefers issus de la combustion sont traités sur une plateforme de maturation à Ouarville (28). Après extraction des métaux ferreux 1 221 t et non ferreux 95 t soit un total de 1 316 t, les mâchefers sont utilisés en sous-couche routière.

Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) sont enfouis dans une installation de stockage des déchets dangereux a Changé (53) gérée par le groupe SECHE ENVIRONNEMENT.

En 2017, cela représente 3 039 t de la quantité totale de déchets incinérés. Les rejets atmosphériques sont enregistrés en continu et sont conformes à la réglementation.

## VI.2 VALCOMPOST – Plateforme de compostage de déchets verts du Blaisois



Le Syndicat VAL-ECO a décidé de construire une unité de compostage permettant de traiter les déchets verts produits sur son territoire. Ainsi, depuis 2013, la plateforme de compostage VALCOMPOST, localisée sur la commune de Fossé, assure la valorisation des déchets verts issus pour l'essentiel des 14 déchèteries du territoire (10 Agglopolys et 4 VAL-ECO).

VALCOMPOST accueille également quelques apports de professionnels et de communes adhérentes.

Ces déchets verts sont transformés en un amendement organique de qualité - un compost vert qui répond à la norme NFU 44-051 - utilisable en agriculture biologique.

L'essentiel de la production est vendu à des maraîchers locaux (localisation sud Loire).

Près de 5 mois sont nécessaires pour produire le compost, au cours desquels plusieurs étapes sont observées :

1. Broyage des déchets verts avec arrosage simultané ;
2. Mise en fermentation (*1 mois*) du broyat sur une dalle disposant d'un système d'aération forcée et contrôlée automatiquement par le suivi des mesures de température et du taux de saturation en oxygène ; cette étape permet l'hygiénisation du produit du fait de l'élévation importante de la température (supérieure à 55 °C), signe de la bonne activité microbienne propre à la dégradation aérobie de la matière organique ;
3. Mise en maturation (*3 à 4 mois*) des tas sur une plateforme étanche : il s'agit ici de l'étape de transformation en humus (bioconversion) ;
4. Trois retournements des tas de maturation pour assurer une meilleure homogénéité du produit et pour renforcer la stabilité finale du produit ;
5. Affinage du produit par un passage en crible à étoiles permettant de séparer 3 fractions :
  - Une fraction fine inférieure à 20 mm : le compost ;
  - Une fraction intermédiaire 20/80 mm : un compost fibreux pouvant être utilisé comme biomasse ;
  - Une fraction grossière supérieure à 80 mm qui est remise en tête de process et qui peut être également utilisée dans la fabrication de biomasse après retraitement.

## A. Quantités & Evolution des apports et des évacuations

### Tonnages entrants

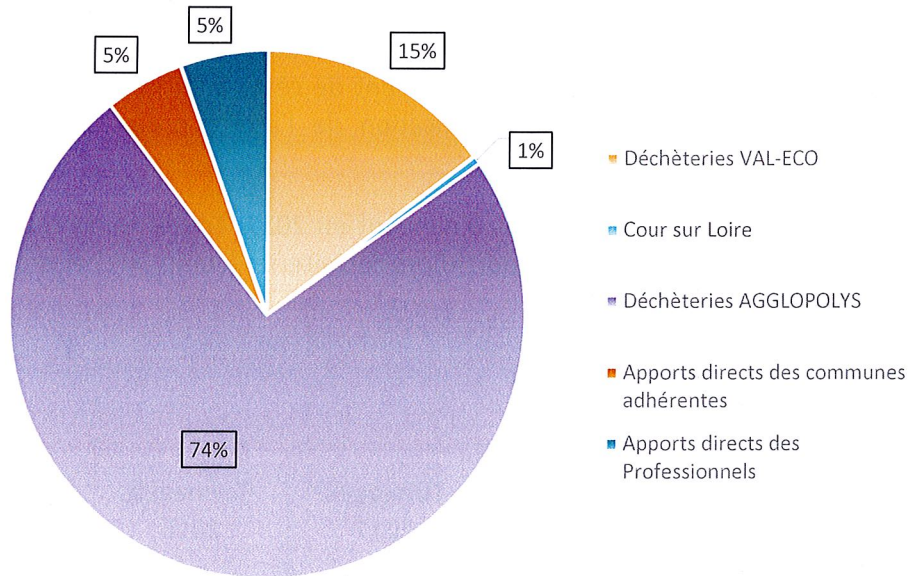
L'année 2017 a également été productive en déchets verts. En effet, 15 237 tonnes ont été accueillies sur le site alors même que l'arrêté préfectoral n'autorise qu'une capacité nominale de traitement de 15 000 tonnes, soit un dépassement de cette autorisation de 1,58%. Cette tendance s'inscrit dans le temps. Une modification de l'arrêté préfectoral semble donc nécessaire.

Les apports en provenance des déchèteries diminuent en 2017. Toutefois, ils représentent la plus grande part des apports (90 %). Les apports hors déchèteries (communes et professionnels) ont nettement baissé.

Provenance des Déchets Verts	Tonnages 2017	Tonnages 2016	Variation en T et en %	
<b>Déchèteries VAL-ECO</b>	<b>2 244</b>	<b>2 198</b>	<b>46</b>	<b>2%</b>
<i>Bracieux</i>	467			
<i>Huisseau sur Cosson</i>	641			
<i>Mont Près Chambord</i>	653			
<i>Montlivault</i>	484			
<b>Cour sur Loire</b>	<b>81</b>	<b>65</b>	<b>16</b>	<b>24%</b>
<b>Déchèteries AGGLOPOLYS</b>	<b>11 312</b>	<b>11 592</b>	<b>-280</b>	<b>-2%</b>
<i>Blois Nord</i>	3 263			
<i>Blois Sud</i>	1 310			
<i>Candé sur Beuvron</i>	995			
<i>Celettes</i>	1 173			
<i>La Chaussée Saint Victor</i>	1 199			
<i>Chouzy</i>	1 457			
<i>Herbault</i>	384			
<i>La Chapelle Vendômoise</i>	397			
<i>Molineuf</i>	39			
<i>Vineuil</i>	1 096			
<b>Total Déchèteries VAL-ECO et AGGLOPOLYS</b>	<b>13 637</b>	<b>13 855</b>	<b>-218</b>	<b>-2%</b>
<b>Apports directs des communes adhérentes</b>	<b>757</b>	<b>997</b>	<b>-240</b>	<b>-24%</b>
<b>Apports directs des Professionnels</b>	<b>843</b>	<b>1083</b>	<b>-240</b>	<b>-22%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 237</b>	<b>15 935</b>	<b>-698</b>	<b>-4%</b>



## Répartition des apports de déchets verts par producteur - 2017



### ➔ Tonnages sortants



Le compost produit est principalement vendu à des agriculteurs locaux, en particulier des maraichers Sud-Loire (Saint-Claude de Diray, Montlivault...etc.). La vente de compost a été plus importante en 2017 que celle constatée en 2016. Cela s'explique par le fait qu'une partie de la production 2016 a été expédiée au début de l'année 2017. De plus, il faut aussi rappeler que le taux d'humidité du produit fini participe des variations des poids de sortie.

Chaque année, le compost produit est analysé par un laboratoire agréé. Parfaitement conforme à la norme de référence NFU 44-051, son utilisation est compatible avec l'agriculture biologique.

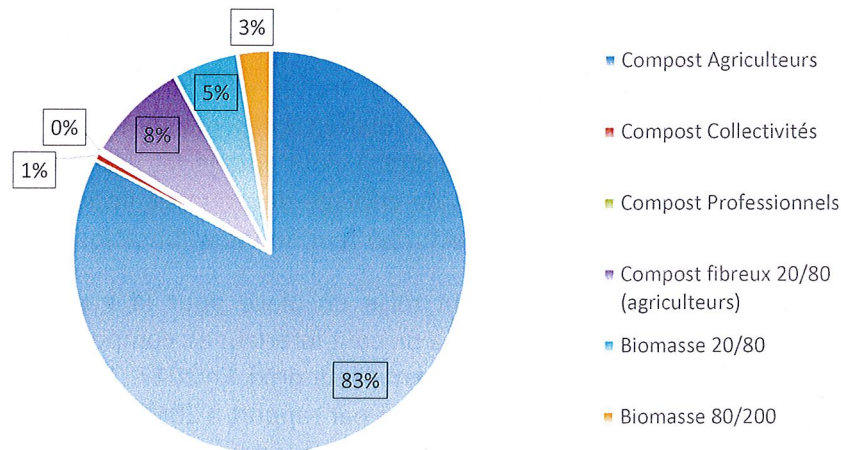
Depuis 2015, une partie des refus de criblage (fraction intermédiaire 20/80) fait l'objet d'une valorisation spécifique (biomasse et compost fibreux). Pour autant, la filière biomasse reste fragile, du fait conjoncturel (plusieurs hivers très doux) et d'une qualité du refus de criblage encore très hétérogène (pierres et plastiques) qui ne permet pas une utilisation directe en chaufferie. Ce dernier point explique les moindres départs en 2017.

VALCOMPOST a poursuivi en 2017 sa collaboration avec l'entreprise ECO SYS. Sur la base de 1 000 tonnes par an, cette entreprise nous achète une partie de la fraction intermédiaire (20/80mm), à hauteur de 5€/tonne, après un repassage en criblage pour enlever le maximum de pierres et de fines. ECO SYS récupère également, gratuitement, la fraction grossière (80/200mm). Ces différents produits sont ensuite traités par l'entreprise et participent à l'élaboration d'une biomasse de classe intermédiaire, après mélange avec des plaquettes forestières et/ou du bois de classe B (bois industriels). Pour autant, les départs ne sont toujours pas suffisants pour réduire le stock de refus de criblage devenu très important, et la qualité aléatoire de ces sous-produits continue de perturber leur bonne valorisation.

Une valorisation organique a été également mise en place pour la fraction intermédiaire (20/80mm), en proposant un compost fibreux à un coût inférieur au compost fin (3€ la tonne au lieu de 10€ la tonne pour le compost fin pour son meilleur prix). En 2017, 723 tonnes de compost dénommé fibreux ont été écoulées, en nette baisse par rapport à 2016. Nous sommes toujours confrontés à des problèmes qualitatifs aléatoires du fait de la présence plus ou moins importante de plastiques. Une réflexion sur l'optimisation de la qualité des intrants doit être conduite.

Répartition des sorties de produits par clients				
Compost 0/20mm	Tonnages 2017	Tonnages 2016	Variation	
<i>Compost Agriculteurs</i>	7 200	5 211	1 989	38%
<i>Compost Collectivités</i>	58	14	44	314%
<i>Compost Professionnels</i>	28	213	-185	-87%
<b>Sous-total 1</b>	<b>7 286</b>	<b>5 438</b>	<b>1 848</b>	<b>34%</b>
<b>Autres sorties</b>				
<i>Compost fibreux 20/80 (agriculteurs)</i>	723	1 336	-613	-46%
<i>Biomasse 20/80</i>	471	506	-35	-7%
<i>Biomasse 80/200</i>	242	792	-550	-69%
<b>Sous-total 2</b>	<b>1436</b>	<b>2 634</b>	<b>-1 198</b>	<b>-45%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>	<b>8 722</b>	<b>8 362</b>	<b>360</b>	<b>4%</b>

## Répartition des départs par produit et client – 2017



### B. Données générales d'exploitation

L'effectif régulier de VALCOMPOST est le suivant :

- un responsable d'exploitation ;
- deux agents d'exploitation, aidés en 2017 par un agent supplémentaire polyvalent (entretien du site et remplacement).

Le parc d'équipements d'exploitation se décompose de la manière suivante :

- Une chargeuse sur pneus VOLVO L 110G
- Une chargeuse sur pneus LIEBHERR L 524P
- Un tracteur avec retourneur à andains TBU 3P
- Un broyeur électrique KOMPTECH CRAMBO 3400
- Un cribleur à étoile KOMPTECH M3

### C. Matériel d'exploitation – Heures de fonctionnement et consommation

Malgré la charge d'activités toujours très dense, l'utilisation des machines a été moindre. Cela s'explique par un très bon rendement des agents d'exploitation, et une baisse légère des apports en déchets verts (-4% par rapport à 2016). Le tracteur retourneur a été mieux utilisé en 2017.

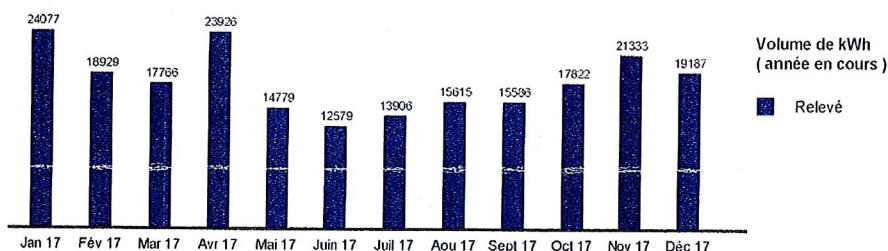
Suivi des heures de fonctionnement et des consommations GNR par machine								
	Heures de fonctionnement			Consommation GNR en litres				
Matériel Roulant	2017	2016	Variation en %	2017	2016	Variation en litres	Variation en %	Conso moyenne 2017 l/h
Liebherr L524P	889	957	- 7%	8 170	8 312	-142	-2%	9,19
Volvo L110G	1375	1 385	-1%	17 858	16 312	1 546	9%	12,99
Tracteur retourneur	114	81	41%	1 787	903	884	98%	15,68
<b>Total</b>	<b>2 378</b>	<b>2 423</b>	<b>-2%</b>	<b>27 815</b>	<b>25 527</b>	<b>2 288</b>	<b>9%</b>	<b>11,70</b>
Matériel stationnaire électrique	2017	2016	Variation en heures	Variation en %	La consommation électrique a été de <u>215 505 kWh</u> en 2017 ; (pour rappel <u>217 762 kWh</u> en 2016). La consommation est donc restée stable (-1%).			
Broyeur CRAMBO	874	913	- 39	-4%				
Cribleur M3	493	538	- 45	-8%				
<b>Total</b>	<b>1 367</b>	<b>1 451</b>	<b>-84</b>	<b>-6%</b>				

## D. Aspect financier

### Section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement

Evolution de la consommation facturée en kWh



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	
	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	Ecart n-1 en %
011 - Charges à caractère général	194 651 €	203 123 €	159 762 €	197 155 €	23%
012 - Charges de personnel	102 259 €	128 560 €	126 976 €	153 291 €	21%
066 - Charges financières (intérêts)	156 871 €	145 718 €	139 265 €	131 112 €	-6%
<b>TOTAL</b>	<b>453 781,10 €</b>	<b>477 400,81 €</b>	<b>426 003,00 €</b>	<b>481 557,38 €</b>	<b>13%</b>

Les charges à caractère général ont augmenté de 23 %. Elles sont liées à un programme d'entretien périodique 2017 important des équipements d'exploitation et à des réparations lourdes, en particulier pour le broyeur.

De plus, deux études olfactives ont été réalisées en 2017, pour un montant total de 26 663 €. A priori, cette dépense ne sera pas à renouveler avant 5 ans.

Les charges de personnel ont également augmenté du fait du renforcement de l'équipe d'exploitation. En 2016, cette dépense était déjà fléchée, mais partiellement vers l'article 611 car nous faisons appel à un agent intérimaire. En 2017, l'agent a été embauché directement (la charge se retrouve donc au 012).

**Evolution des grands postes de dépenses du 011 (directement liés à l'exploitation)**

Article	Désignation	2016	2017	Variation en €	Variation en %	Précisions
60611	Eau et assainissement	999,34 €	<b>337,18 €</b>	- 662,16 €	-66%	Abonnement et consommation
60612	EDF	28 307,06 €	<b>28 740,33 €</b>	433,27 €	2%	Consommation électrique
60622	Carburants	17 132,94 €	<b>24 856,51 €</b>	7 723,57 €	45%	Consommation GNR pour les chargeuses et retourneur
6068	Autres matériels et fournitures	26 978,11 €	<b>22 491,78 €</b>	- 4 486,33 €	-17%	Huile hydraulique, lames godets, réparation flexibles, dents broyeur, pompes, sacs compost ...
611	Contrats de prestation de service	16 291,46 €	<b>5 394,18 €</b>	- 10 897,28 €	-67%	Vérifications annuelles électrique et des machines, analyses compost, vérification pont bascule (prestation services intérim en 2016)
61521	Entretiens et réparations bâtiment	3 010,80 €	<b>8 135,25 €</b>	5 124,45 €	170%	Nettoyages séparateurs hydrocarbures et des réseaux, réparations anomalies électriques
61551	Matériel roulant	26 795,34 €	<b>51 625,40 €</b>	24 830,06 €	93%	Réparations et entretien des machines d'exploitation (attention en 2016, seules les machines roulantes étaient concernées)
61558	Autres biens mobiliers	22 481,60 €	<b>5 565,81 €</b>	- 16 915,79 €	-75%	Réparations et entretien des équipements d'exploitation hors machines d'exploitation (sauf en 2016 où elles étaient partiellement intégrées)

Le poste « carburants » a nettement augmenté en 2017. En effet, le besoin a été un peu plus important (+2,5m<sup>3</sup>). Mais c'est surtout le vol de plus de 6m<sup>3</sup> de carburant qui justifie cette dépense supplémentaire.

Le poste 611 a baissé du fait de l'arrêt des dépenses d'intérim.

Le poste entretien a nettement augmenté du fait de l'augmentation des fréquences de nettoyage des équipements de gestion hydraulique (poste de refoulement, poste de relevage, séparateurs hydrocarbures).

Le poste matériel roulant a également fortement augmenté, du fait de réparations importantes sur le broyeur et d'un programme d'entretien périodique cumulé sur 2017 au regard du nombre d'heures des équipements. Toutefois, ce poste de dépense est également supérieur à 2016 car certaines dépenses d'entretien étaient imputées sur l'article 61558 en 2016.

### Recettes de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017
Vente de compost (professionnels, communes, particuliers)	46 332,59 €	92 334,40 €	<b>72 373,51 €</b>	<b>77 869,94 €</b>
Traitement des déchets verts (AGGLOPOLYS, communes)	307 486,52 €	219 317,12 €	<b>268 303,20 €</b>	<b>311 983,76 €</b>
<i>Economie déchets verts VAL-ECO</i>	<i>45 452,00 €</i>	<i>44 902,00 €</i>	<i>48 356,00 €</i>	<i>51 612,00 €</i>
Traitement des déchets verts professionnels	1 627,36 €	16 780,40 €	<b>27 214,88 €</b>	<b>23 417,46 €</b>
Remboursement personnel IJ (congés maladie)	16 023,23 €	1 021,15 €	<b>9 203,01 €</b>	<b>967,87 €</b>
Remboursement assurance sinistre		5 183,93 €	<b>7 433,52 €</b>	- €
<b>TOTAL</b>	<b>416 921,70 €</b>	<b>379 539,00 €</b>	<b>432 884,12 €</b>	<b>465 851,03 €</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement du produit du traitement des déchets verts et de la vente de compost.

L'année 2017 a été marquée par une augmentation des recettes (+ 32 966€, soit + 7,6%). Cette augmentation étant essentiellement liée au réajustement du prix de traitement des déchets verts qui est passé de 22 à 23€.

Le compte d'exploitation de VALCOMPOST montre une section de fonctionnement déficitaire de 15 706€. Cette situation est liée à l'augmentation des charges de personnel associée à la réalisation de deux études olfactives non programmées en 2017.

## ↳ Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2016	2017	Variation en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	162 695,93 €	170 051,80 €	5%
21 - Immobilisations corporelles	-	20 947,17 €	-

En 2017, des dépenses d'investissement ont été réalisées pour l'acquisition d'un aérateur de surface pour le bassin des effluents de compostage. En parallèle, la dalle béton au droit du broyeur a été rénovée, et un chemin d'accès pour faciliter le stockage du compost fibreux a été fait.

### E. Conclusions

Tout comme en 2016, les tonnages de déchets verts réceptionnés sur VALCOMPOST dépassent la capacité de traitement annuel fixée à 15 000 tonnes par notre arrêté préfectoral. Cette tendance semble s'inscrire dans le temps.

Pour ce qui concerne les conditions d'exploitation en 2017, elles auront encore été marquées par la présence de nuisances olfactives. Ces dernières ont fait l'objet d'actions correctives, telle la mise en place d'un aérateur de surface pour améliorer la qualité des effluents de compostage. La fréquence d'entretien des équipements hydrauliques a encore été augmentée. En parallèle, deux études olfactives ont été réalisées ; les résultats montrent une conformité aux normes. Toutefois, Val Eco souhaite développer un suivi consolidé, et va constituer un comité de pilotage, composée d'élus et de riverains.

Avec le renforcement de l'équipe d'exploitation, la gestion du stock des déchets verts entrants a été bien mieux maîtrisée. Ce qui va permettre par ailleurs de réduire considérablement les nuisances olfactives liées à un stockage trop long des déchets verts, en particulier en période de tontes.

La filière BIOMASSE ne trouve pas de développement local. Dès lors, les produits intermédiaires n'ont pas pu être évacués en quantité suffisante, ce qui contraint la place sur le site de compostage. Une solution devra être impérativement trouvée pour évacuer ces produits.

En 2018, la priorité sera de favoriser la filière compostage. En ce sens, l'acquisition de grilles de broyage adaptées sera prévue. En effet, le compost produit par VALCOMPOST a trouvé ses débouchés locaux et répond parfaitement aux attentes des exploitants agricoles locaux.

## VII. Communication

Extraits de la délibération n°39 du Comité Syndical du 24/06/2008 relative à la répartition de la compétence communication entre VAL-ECO et Agglopolys.

Communication pour la Compétence Traitement :

« Le Syndicat assure les interventions auprès des écoles primaires, collèges et lycées, voire grand public, pour expliquer les enjeux du tri sélectif. Cette dernière prestation est intégrée dans la redevance annuelle versée au Syndicat qui récupère par ailleurs les aides éventuelles. »

Communication pour la Compétence Collecte :

« Agglopolys assure, sur son périmètre, sa communication en matière de collecte des ordures ménagères et de collecte des déchets en déchèterie. Dans le secteur de la collecte et du tri sélectif, VAL-ECO et Agglopolys pourront redéfinir un partenariat en matière de communication. »

### VII.1 Communication grand public

Les communications de VAL-ECO s'effectuent principalement par des :

- ‡ parutions ponctuelles dans le journal local La Nouvelle République,
  - ‡ diffusions de messages informatifs sur la radio locale Plus FM (devenue Sweet FM en juillet 2017) -> un message par mois diffusé plusieurs fois par jour,
  - ‡ rédactions d'articles pour les bulletins municipaux, sur demandes des communes,
  - ‡ Newsletter 7 prévention des déchets (1 newsletter diffusée à 350 contacts),
- Mais aussi,
- ‡ site internet [www.valeco41.fr](http://www.valeco41.fr) (mise à jour des actualités),
  - ‡ Facebook Syndicat VAL-ECO, créé en septembre 2017.

### Evènements

VAL-ECO a participé en 2017 à diverses manifestations :

- ‡ L'opération « Agissons pour une Loire propre », en mars, organisée par la Maison de la Loire,
  - ‡ L'Etoile Cyclo fin mai – début juin, organisée par l'USEP 41 à Chambord (mise à disposition de conteneurs, distribution de sacs poubelle),
  - ‡ Festival « l'Echo du Caquetoire », en août à Cheverny,
  - ‡ La Rue aux enfants, en mai à Blois
  - ‡ Fête du vélo, en septembre au port de la Creusille à Blois
  - ‡ Journée de la Transition Citoyenne, à la Maison des Provinces, en septembre à Blois
  - ‡ Vide appart', en octobre, à Blois
  - ‡ Gratifieria, en avril, à Vineuil, dans le cadre de la Semaine Vinolienne du Développement Durable
  - ‡ Fête de la Récup', en novembre au Jeu de Paume, à Blois
- qui a rassemblé sur un même événement :
- × une Disco soupe,
  - × une Gratifieria (zone de gratuité),
  - × un Village de la réparation,
  - × une conférence sur le Zéro déchet,
  - × une exposition d'objets à partir d'éléments issus de la récupération,





- × des ateliers du faire soi-même,
  - × un espace jeux enfants récup',
  - × des stands d'information sur le tri et la prévention des déchets.
- Près de 2100 personnes ont participé à cette fête.



✦ Comme tous les ans, des visites du Centre de Traitement et de valorisation des déchets du Blaisois Arcante sont régulièrement organisées et assurées par VAL ECO à la demande pour des groupes constitués de 10 à 20 personnes (élus, associations, entreprises, organismes de formations, familles, étudiants, collégiens...). En 2017, 310 personnes ont visité l'usine grâce à VAL-ECO, avec notamment la présence de 121 personnes lors de la journée Portes Ouvertes du samedi 18 novembre 2017.

## VII.2 Animations scolaires

Au cours de l'année scolaire 2016- 2017, dans le cadre des actions de sensibilisation menées par le Syndicat VAL-ECO, plus de 3 535 élèves de la primaire au lycée ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.

Animations scolaires 2016-2017					
Thème	Grande section de maternelle	Ecoles primaires	Collèges/Lycées	TAP	Total
Tri et gestion des déchets	159	1617		173	1949
Récupération et réemploi des objets	68	190		152	410
Compostage	135			24	159
Eco consommation		280			280
Gaspillage alimentaire		354	demi-pensionnaires / sur temps de restauration scolaire (non renseigné)	47	401
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques		336			336
total	362	2777		396	<b>3535</b>



### ✦ Concours collecte de piles usagées

De janvier à mai 2017, un concours a été lancé auprès des écoles dans le but de collecter un maximum de piles. Cette opération avait pour objectif de sensibiliser les scolaires au tri et d'éviter que les piles finissent dans la poubelle à ordures ménagères. Sept écoles, soit 17 classes ont participé au concours, et 1179 kg de piles ont été collectés. Les résultats du concours ont été donnés pendant la Semaine Européenne du Développement Durable. L'école gagnante a bénéficié d'une visite nature organisée par l'Observatoire Loire. Les lots suivants étaient des gourdes et enfin des jeux de cartes « ça suffit le gâchis » développés par l'ADEME.

Communes Saint-Gervais-la-Forêt

Loire-et-Cher - Saint-Gervais-la-Forêt - saint-gervais-la-forêt

## Les CE1-CE2 récompensés par Val-Eco

05/09/2017 05:29



La classe de CE1-CE2 de Sandrine Evras a été récompensée par Morgane Damians de Val-Eco

Dernièrement, à l'occasion de la semaine du développement durable, Morgane Damians, de Val-Eco, est venue à l'école élémentaire de Saint-Gervais-la-Forêt récompenser la classe de CE1-CE2 de Sandrine Evras qui a fini seconde du concours de récupération de piles. Six communes, desservies par Valéco, ont été volontaires pour participer à ce concours, soit, au total, 17 classes dont 8 de Saint-Gervais.

1.179 kg de piles ont été récupérés sur la période de janvier à mai. Un diplôme de recyclage de piles et une animation Nature à l'Observatoire Loire ont été offerts à la classe de Sandrine Evras pour un total de 235 kg de piles recensés, récompense reçue avec enthousiasme par les élèves. Toutes les autres classes ont reçu également un diplôme de recyclage de piles, pour certaines accompagnées de frisbees ou stylos en plastique recyclé. Les piles collectées seront recyclées (objets en métal, pièces de voiture, vélo...). Un message passé lors de ce concours avec, de préférence, utiliser les piles rechargeables qui peuvent l'être jusqu'à 100 fois, réduisant ainsi la quantité de déchets. Information également sur la destination des piles qui peuvent être déposées en magasin, déchetterie ou dans une borne à piles. Par la suite une borne à piles sera installée de façon permanente à l'école élémentaire avec une gestion de Val-Eco (récupération, recyclage). « Je félicite la classe de CE1-CE2 pour la forte quantité de piles récupérées » souligne Morgane.

Cor. NR: Jacques Braconnier

# Concours de collecte de piles usagées

Du 1er Janvier au 28 Mai 2017

### Comment inscrire votre classe ?

1. Connectez-vous sur le site internet [www.valeco41.fr](http://www.valeco41.fr) pour connaître les conditions d'inscription, puis inscrivez votre classe.
2. VAL-ECO vous donne un bac de collecte pour la classe ainsi que des boîtes pour les enfants.
3. Collectez le plus de piles possible ! Lorsque le bac est plein VAL-ECO le récupère puis le pèse.

Des sorties nature et des goûters sont à gagner !

**CONTACT :** [service.animation@val-eco41.fr](mailto:service.animation@val-eco41.fr) - 02.54.74.62.53  
VAL-ECO, 5 Rue de la Vallée Maillard 41000 Blois

Agissons plus malin, jetons moins.

## VIII. Prévention des déchets

Pour rappel, le Syndicat VAL-ECO a signé en 2012 un Accord-cadre avec l'ADEME, d'une durée de 5 ans, pour réaliser et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des déchets sur le territoire de VAL-ECO compétence Traitement (soit 52 communes au total). Par le biais de ce Programme, VAL-ECO, en partenariat avec Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, s'engage à réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années. La prévention concerne la réduction à la source du déchet.

L'année 2017 est la dernière année de ce Programme, qui se décline en 12 actions (VIII.1 et VIII.2). L'objectif a été atteint puisqu'entre 2011 et 2017, les ordures ménagères et assimilées ont baissé de 8,5% (-10,34% d'OMA/hab).

	BILAN 2011-2017							
	2011 (année de référence)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	variation entre 2011 et 2017 (%)
OMR	30891,74	29987,20	29287,00	29228,00	28725,00	28303,00	27608,70	<b>-10,63</b>
OMR kg/hab	256,41	247,37	240,22	241,05	236,65	233,07	224,59	<b>-12,41</b>
OMA	38595,06	37556,96	36788,32	36683,94	36250,29	35757,39	35307,53	<b>-8,52</b>
OMA kg/hab	320,35	309,81	301,75	302,54	298,65	294,46	287,22	<b>-10,34</b>

### VIII.1 – Valorisation des déchets organiques

#### A. Compostage individuel

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets organiques de jardin et de cuisine. On obtient ainsi un engrais naturel concentré. VAL-ECO propose depuis 1999 des composteurs individuels, en plastique recyclé ou en bois, accompagnés d'un guide pratique pour réussir son compost. Depuis 18 ans, VAL-ECO a vendu plus de 10 000 composteurs à ses habitants.

En 2017, 264 composteurs ont été vendus auprès des habitants (644 en 2016, suite à l'opération baisse des prix des composteurs)

Composteurs distribués en 2017			
Types de composteurs	Agglopolys	VAL-ECO	TOTAL
Composteurs en plastiques de 400 Litres	46	7	53
Composteurs en plastiques de 600 Litres	42	8	50
Composteur en bois	143	18	161
<b>TOTAL</b>	<b>231</b>	<b>33</b>	<b>264</b>

## B. Lombricompostage

Cette technique, plus exigeante que le compostage traditionnel, permet de valoriser ses épluchures à l'intérieur de son logement. Les conditions nécessaires sont liées aux exigences du vers à compost : température, sélection des déchets organiques, humidité. On obtient un lombri-compost plus humide et plus riche que lors du compostage conventionnel, pour enrichir ses plantations.

En 2017, 28 lombricomposteurs ont été vendus (55 en 2016, suite à l'opération baisse des prix des lombricomposteurs).

## C. Compostage partagé en habitat dense

VAL-ECO a implanté deux nouveaux sites de compostage partagé sur son territoire en 2017. Après un diagnostic de terrain et un sondage des résidents pour évaluer le nombre de volontaires, les bacs de compostage sont installés. Un suivi de chaque site ainsi que la maintenance des composteurs sont assurés par VAL-ECO. La récolte du compost mûr est organisée huit à dix mois après le commencement : l'occasion d'un « apéro-compost ».

Habitat partagé	Lieu d'implantation
	Reflets de Loire, Blois Résidence Hauts de Loire, Blois



*Résidence Hauts de Loire, Blois*

## D. Compostage en établissement

En 2017, dix nouveaux sites de compostage collectif en établissement ont été implantés auprès des restaurants scolaires, des associations, des administrations ou bien auprès d'entreprises. Cette démarche implique la participation de plusieurs acteurs de l'établissement dont le personnel de restauration, les élèves et leurs encadrants.

Le travail de sensibilisation des utilisateurs du restaurant scolaire est une étape primordiale. La qualité du compost en dépend. Des animations et des outils de communication visuelle sont donnés aux établissements engagés pour le compostage collectif. Un suivi permet de rectifier les erreurs ou les baisses de régime, mais VAL-ECO s'assure d'une progressive autonomie de la part de chaque établissement : fourniture en structurant carboné, communication lors de chaque rentrée, suivis du site de compostage.

	Lieu d'implantation
Restauration scolaire ou administrative/ d'entreprise	Chambre d'Agriculture, Blois
	Collège, Blois-Vienne
	Les Resto du Cœur, Blois
	Chambord Prestige (traiteur), La Chaussée St Victor
	Les Jardins du cœur, Blois-Vienne
	Service Enfance Jeunesse périscolaire, mairie de St Sulpice
	Restaurant Miss Goumard, Blois
	Les Restos du Coeur
	Restaurant scolaires des 2 écoles, Ménars
	Fleuriste « Avant l'heure », Mont Près Chambord



Collège Blois-Vienne

Autre site 2017 : La STEP de Bracieux qui fonctionne en épuration par une serre de végétaux hydrophiles.

## VIII.2 Focus sur les autres actions du Programme de prévention des déchets

### ➤ Communication générale du Programme

➤ Campagne de communication tri et prévention des déchets sur les camions de collecte, depuis janvier 2017

La réorganisation de la collecte des ordures ménagères sur VAL-ECO et Agglopolys depuis le 6 février 2017 a été l'occasion de communiquer auprès du grand public sur le tri et les gestes de la prévention des déchets, en changeant les visuels présents sur les flancs des camions de collecte. Les camions sont de bons supports visuels pour les habitants. Pour cela, la campagne de communication « Agissons plus malin, jetons moins ! » a été développée sur le territoire regroupant les 52 communes du blaisois.



Huit visuels ont été créés : 4 pour des messages « prévention », et 4 pour des messages « tri »

#### Quatre visuels « tri »



### Quatre visuels « prévention des déchets »



↳ Newsletter prévention des déchets n°7

↳ Carte de vœux 2017 dématérialisée



⇒ Sensibilisation des scolaires (cf VII.2)

⇒ Sensibilisation du grand public à la consommation pauvre en déchets

↳ Participation à la SERD (cf VII.1)

↳ Poursuite de la promotion de la Charte d'engagement pour l'organisation de manifestations éco responsables sur le blaisois, en lien avec Agglopolys : 35 chartes signées





### **➤ Développement des éco gestes auprès des collectivités**

➤ 1 session d'information sur la prévention des déchets en réunion de secrétaires de mairies de d'Agglopolys : le 4 avril

### **➤ Développement de la collecte du textile**

### **➤ Amélioration de la collecte des piles, promotion des alternatives**

Dans le cadre du Programme, toutes les bornes de collecte de piles usagées ont au moins une fois fait l'objet d'une réfection complète. Elles bénéficient toutes d'un nouvel affichage avec une communication préventive (hors futs et environnet).

### **➤ Promotion du réemploi, valorisation et échanges d'objets**

➤ Lancement de l'étude « Définition d'une stratégie territoriale de réemploi, réutilisation et réparation sur le blaisois » par l'association le Réseau des Ressourceries

Trois scénarios de développement sont proposés :

Scénario 1 : développer les partenariats avec les acteurs

Scénario 2 : lancer un appel à projet « réemploi »

Scénario 3 : créer la plateforme du réemploi sur le blaisois

Les acteurs locaux du réemploi ont été rencontré par les élus et techniciens de VAL-ECO et Agglopolys.

### **➤ Développement du compostage domestique, lombricompostage, compostage en habitat collectif et restauration**

Cf. VIII.1

### **➤ Sensibilisation des professionnels à la réduction des déchets**

➤ Deuxième édition de l'opération Eco défis des commerçants et artisans

L'opération permet de valoriser par l'obtention du label « Éco-défis des commerçants et artisans », les entreprises artisanales et les commerces qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de l'environnement, et notamment dans le domaine des déchets (réduction et/ou gestion). Éco-défis favorise le développement de la notoriété de l'entreprise et son image éco-responsable. En 2017, 85 professionnels du secteur de l'alimentaire ont reçu le label Eco défis 2017.



## IX. Prévention des risques professionnels

Le document unique du Syndicat VAL ECO a été validé par le centre de gestion au mois de juin 2017. Il est aujourd'hui en cours d'actualisation. L'objectif est de faire vivre le rapport et de mettre en place les différentes préconisations indiquées.

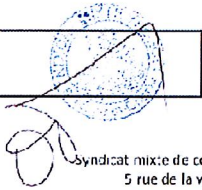
### DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BLAISOIS**

Date de Création	20-mai-16
------------------	-----------

Date de la présente mise à jour	19-janv-17
---------------------------------	------------

Emargement du Président Monsieur Christian Mary	
--	---

VAL ECO  
Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets  
5 rue de la vallée maillard - 41000 DLCIS  
☎ 02 54 74 62 53 - www.valeco41.fr

## X. Indicateurs financiers

### X.I Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à .....	7 949 031,30 €
dont :	
<b>‡ Compétences collecte :</b>	
- Coût collecte des OM : .....	220 748,38 €
- coût de collecte des DASRIA : .....	0,00 €
- Coût collecte sélective : .....	86 106,55 €
- Coût collecte des piles : .....	1 066,62 €
- Coût collecte et traitement des déchetteries .....	238 858,14 €
- Coût de collecte Valcompost .....	2 274,37 €
- Coût Etoile Cyclo .....	453,42 €
<b>‡ Compétence Traitement (VAL-ECO et Agglopolys) :</b>	
- Coût composteurs individuels : .....	16 257,60 €
- Coût lombricomposteurs : .....	0 €
- Coût composteurs collectifs : .....	6 956,87 €
- Coût tri des déchets : .....	643 707,87 €
- Coût incinération des OM (VAL-ECO et AGGLOPOLYS) : .....	3 818 424,02 €
* Dont incinération Tout Venant VAL-ECO : .....	203 080,78 €
* Dont incinération Tout Venant Agglopolys : .....	0 €
- Coût prévention ( <i>hors achat composteurs et hors participation gobelets</i> )...	51 085,82 €
- Participation Gobelet .....	11 002,29 €
- Fête de la Récup .....	3 884,30 €
- Coût communication .....	19 297,02 €
<b>‡ Autres charges générales :</b>	
- Eau .....	1 080,62 €
- Electricité .....	42 035,70 €
- Carburant .....	28 956,04 €
- Assurances .....	54 899,33 €
- Remboursement autres organismes (SIEOM Mer- Agglo) .....	26 433,96 €
- Diverses charges de structure .....	126 415,52 €
- Taxe foncière .....	14 458,00 €
Charges de personnel : .....	787 088,65 €
Indemnités et missions élus : .....	56 771,10 €
Amortissements .....	471 737,06 €
Reversement Eco-emballages à Agglopolys .....	806 673,36 €
Remboursement intérêts d'emprunt : .....	206 057,85 €
Créances admises en non-valeur et éteintes .....	3 220,06 €

## X.2 Recettes de fonctionnement

Le montant annuel des recettes de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 8 281 150,22 €

### Elles proviennent essentiellement :

- Des aides Eco-emballages/ Citeo à la tonne triée + vente des matériaux pour 2017.....	1 273 792,03 €
+ ecofolio .....	13 290,15 €
+ SDD 2015.....	18 410,67 €
- des déchetteries (ferraille 19 514,85 € et D3E 8 564,27€).....	28 079,12 €
- de la participation d'Agglopolys *pour un motant total de .....	3 973 756,80 €
<b>Représant :</b>	
• Pour le tri .....	816 540 €
• Pour l'incinération.....	3 157 216,80 €
- du traitement des déchets verts d'Agglopolys.....	311 983,76 €
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ** .....	1 505 204 €
- de la participation des déchetteries des autres collectivités pour 2017	112 916,56 €
- de la redevance spéciale .....	74 374,00 €
- de la vente de composteurs .....	8 380,00 €
- vente de compost .....	77 869,94 €
- de la redevance ARCANTE (usage et contrôle) .....	294 496,62 €
- de la location du terrain de FOSSE par ARCANTE .....	44 341,90 €
- des aides de l'ADEME pour le programme de prévention .....	130 296,00 €
- de remboursements divers (sinistres/Arcante) .....	164 346,08 €
- du traitement des déchets verts professionnels .....	23 417,46 €
- de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir .....	4 440,80 €
- Remboursement sur rémunération du personnel (I.J.).....	52 778,83 €
- UPM .....	53 125,00 €

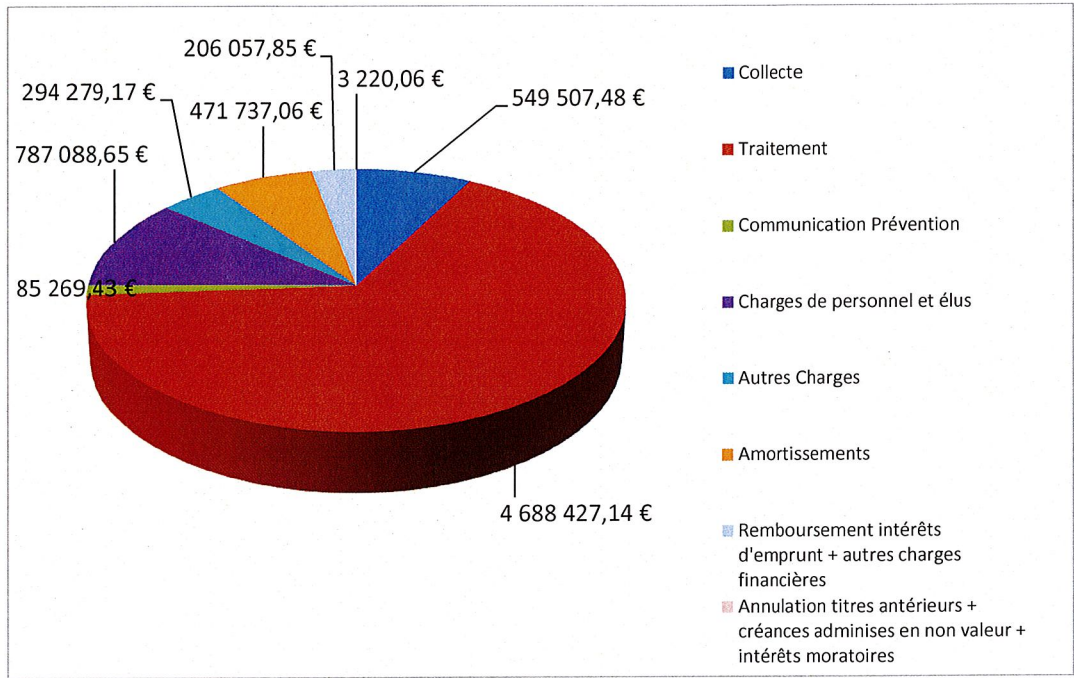
\* Montant de la participation d'Agglopolys pour l'année 2017 pour l'incinération et le tri des déchets (délibération n° 2016-39 du 13/12/2016 et 2017-06 du 28/02/2017) :

- 138 €/tonne pour l'incinération.
- 7,50 €/habitant pour le tri. Ce prix inclut les frais de gestion liés à la compétence traitement (personnel, locaux, mobilier ... )

\*\* la TEOM ne concerne que les communautés de communes ayant transféré leur compétence collecte et traitement

## X.3 Graphiques

### Dépenses de fonctionnement 2017



### Recettes de fonctionnement 2017

